



Les Lilas, le jeudi 30 septembre 2021

PRÉAVIS DE GRÈVE

Lettre RAR

à

Mme Jacqueline GOURAULT Ministre de la Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités territoriales
20 avenue de Ségur 75007 Paris.

Mme Amélie de MONTCHALIN Ministre de la Transformation et de
la Fonction Publiques
101 rue de Grenelle 75007 Paris

M. Gérald DARMANIN Ministre de l'intérieur
Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

M. Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne, 75350 Paris

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Depuis des semaines, partout en France, les sages-femmes de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, des établissements privés ou sages-femmes libérales, manifestent leur colère quant à leurs conditions de travail et leur rémunération.

Suite au rapport de l'IGAS sur l'évolution du métier de sage-femme remis au gouvernement en septembre 2021, l'arbitrage rendu par le ministre de la Santé, le 16 septembre dernier, ne répond pas aux attentes de la profession et encore moins à celles des sages-femmes territoriales.

Ce rapport fait suite au rapport dit « Peyron » sur la PMI, remis en juin 2019, et à celui de la commission des 1000 premiers jours remis en septembre 2020, à chaque fois sur demande du gouvernement. Ce même gouvernement ne tient absolument pas compte aujourd'hui des conclusions de ces rapports.

En outre, alors que les sages-femmes territoriales ont assuré comme les collègues hospitalières leurs missions auprès des femmes et des familles pendant le confinement, elles ne bénéficient pas de la prime liée au Ségur de la Santé, annoncée par le ministre de la Santé en septembre 2021.

En conséquence, le 7 octobre prochain, les sages-femmes territoriales seront massivement en grève pour demander :

- Le maintien et l'amélioration des normes des sages-femmes territoriales, au contraire des dispositions prévues par le projet de loi sur la protection de l'enfance, et l'augmentation du nombre de postes afin de remplir les missions de prévention mises en avant par le rapport des 1000 premiers jours.
- Une revalorisation salariale identique aux sages-femmes hospitalières, mais aussi la prime en lien avec le Ségur de la Santé, appliquée dans la fonction publique hospitalière depuis octobre 2020.
- Une évolution de carrière facilitée, avec un passage au grade supérieur sans condition de fonction de coordination ou d'encadrement ;
- Le même statut que les autres professions à responsabilité médicale et la revalorisation salariale correspondante ;
- La fin de la précarité des contrats des jeunes collègues ;
- L'augmentation de l'effectif des sages-femmes dans les maternités.

Les sages-femmes territoriales sont solidaires de l'ensemble des sages-femmes quel que soit leur mode d'exercice. Le manque d'attractivité de cette profession et l'épuisement professionnel entraînent la désertion des services hospitaliers, menacent l'existence même des maternités, mettant en péril la santé des femmes et des bébés de notre pays.

La FSU Territoriale soutient cette démarche et appelle l'ensemble des personnels, titulaires et contractuels, à faire grève le jeudi 7 octobre de 0 heure à 24 heures, et à rallier la manifestation nationale qui partira à 12h de Paris-Montparnasse.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs les Ministres, mes respectueuses salutations.

Pour le SNUTER-FSU

Le co-secrétaire général

Julien FONTE

